

CONGES BONIFIES POUR L'HIVER AUSTRAL 2012

Les dossiers seront à retirer :

- auprès de vos établissements ou sur le site de l'académie de la réunion :

[http://www.ac-reunion.fr/personnel/
Aide et prestations aux personnels](http://www.ac-reunion.fr/personnel/Aide_et_prestations_aux_personnels)



Les dossiers complétés et signés par le supérieur hiérarchique et l'intéressé sont à retourner au rectorat [avant le 15 novembre 2011.](#)

Un avis d'information sera envoyé aux agents qui devront le retourner dès réception daté et signé sous huitaine au bureau des congés bonifiés du rectorat. [L'absence du retour d'avis d'information vaut annulation de la demande.](#)

CONGE BONIFIES POUR L'HIVER AUSTRAL 2012

Les dossiers seront à retirer :

Auprès de vos établissements ou sur le site de
l'académie de la réunion :

[http://www.ac-reunion.fr/personnel/
Aide et prestations aux personnels](http://www.ac-reunion.fr/personnel/Aide_et_prestations_aux_personnels)



Les dossiers complétés et signés par
le supérieur hiérarchique et l'intéres-
sé sont à retourner au rectorat
[avant le 15 novembre 2011.](#)

Un avis d'information sera envoyé aux agents qui devront le retourner
dès réception daté et signé sous huitaine au bureau des congés bonifiés
du rectorat. [L'absence du retour d'avis d'information vaut annulation
de la demande.](#)